

PRESENTATION GENERALE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE (article L 3313-1 du Code général des Collectivités territoriales)

Le Budget supplémentaire 2025 de la Collectivité est marqué par une augmentation des dépenses sociales, routières et des charges de personnel. Dans un contexte économique national en demi-teinte avec une faible croissance et une perspective de réduction contrainte du déficit public, le Département garde le cap sur sa stratégie financière. Il conduit une politique active de gestion de sa dette pour accroître ses capacités d'intervention et continuer d'accompagner au quotidien les Savoyards de tous âges. Ses finances saines lui permettent de réduire de 28 M€ le recours prévisionnel à l'emprunt inscrit au Budget primitif 2025 en le ramenant à 63 M€.

Le Budget supplémentaire 2025 se caractérise également par une réduction significative des dépenses des Allocations Personnalisées d'Autonomie et des recettes correspondantes comme les compensations de la CNSA, car le Département de la Savoie participe à l'expérimentation de la fusion des sections dépendance et soins au 1^{er} juillet 2025 pour les EHPADs et Unités de soins longue durée (USLD), entraînant la mise en place d'un forfait unique géré par l'ARS.

Le Budget supplémentaire s'élève à 33,10 M€, dont 7,80 M€ de dépenses d'investissement et 25,30 M€ en fonctionnement (écritures réelles, hors reprises de résultats et écritures de refinancement et après retraitement de l'impact de l'expérimentation de la fusion des sections dépendance et soins).

Parmi les nouvelles inscriptions budgétaires figurent :

- 5,2 M€ d'investissement pour la Politique Routière, dont 3,3 M€ pour la protection contre les risques naturels et avalancheux, avec notamment la finalisation du chantier de sécurisation de la falaise de la Praz en Maurienne et les travaux de stabilisation du talus sur la RD 902 à Lanslevillard, et 0,8 M€ pour le renforcement de chaussées afin d'intervenir sur le réseau de l'itinéraire du Tour de France 2025.
- 1,5 M€ de fonctionnement en faveur de l'Action sociale, dont 1,2 M€ pour le RSA affectés à la revalorisation au niveau national des prestations légales de 1,7 % du RSA et à l'impact estimé de la réforme de la solidarité à la source, qui s'est traduit par une hausse des dépenses de 5 % dans les Départements expérimentateurs.
- 3,9 M€ de dépenses exceptionnelles, avec notamment la résiliation du bail emphytéotique concernant le bâtiment de la Sauvegarde à Challes Les Eaux, qui permettra au Département d'être propriétaire du site.
- 1,4 M€ de rehaussement de la cotisation de 3 % de la CNRACL sur la masse salariale.
- 15,7 M€ de reversement de recettes au titre de la péréquation : 12,1 M€ de complément aux 17 M€ déjà prévus pour le Fonds national de péréquation des DMTO versé par les Départements. L'augmentation du prélèvement s'explique notamment par l'effet moindre de la baisse des DMTO en Savoie (- 10 %) par comparaison à l'évolution nationale constatée dans les autres Départements (- 14,7 %) en 2024.
- 3,5 M€ pour le « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des Collectivités territoriales » (DILICO) prévu par la Loi de finances 2025.

Le Budget supplémentaire 2025 enregistre également des recettes en section :

- d'investissement pour 6,66 M€ (3,05 M€ de SFTRF et de la SNCF pour les travaux de la falaise de la Praz...) auxquelles s'ajoute la réduction de l'emprunt prévu pour 27,83 M€.
- de fonctionnement avec la reprise de résultats de l'exercice 2024 (52,24 M€) et diverses autres recettes ajustées pour 14,61 M €, dont + 10 M € de droits de mutation.

Les 45,58 M€ de recettes supplémentaires inscrites dans ce Budget supplémentaire permettent de financer les 33,10 M€ de dépenses nouvelles et le solde des dépenses / recettes de fonctionnement reportées de 12,48 M€.